

PROGRAMME POUR LES INITIATIVES PONCTUELLES

DÉVELOPPEMENT DE LA DESTINATION TOURISTIQUE
Ouvert en continu



Table des matières

1. Introduction	3
Éléments stratégiques	3
Mission de Tourisme Montréal.....	3
Vision de Tourisme Montréal.....	3
2. But et objectifs du fonds pour les initiatives ponctuelles	3
Projets d'envergure.....	3
Principes de développement durable	4
4. Critères d'admissibilité.....	4
Promoteurs admissibles.....	4
Promoteurs non admissibles.....	4
Projets admissibles	4
Projets stratégiques en développement de destination.....	4
Projets hôteliers.....	4
Conditions minimales de recevabilité.....	5
Projets non admissibles	5
Coûts admissibles.....	5
Coûts non admissibles.....	5
5. Caractéristiques de l'aide financière	6
Protocole d'entente	6
6. Critères de sélection.....	6
7. Comment faire une demande ?	7
Diffusion des documents.....	7
8. Soutien à la préparation des demandes	7
9. Cheminement de l'étude des projets	7

1. Introduction

Depuis 2018, Tourisme Montréal inscrit dans ses orientations stratégiques un virage dans son rôle d'office de tourisme. Tourisme Montréal évoquait alors « une évolution vers un rôle plus proactif, plus stratégique dans la gestion de la destination et de l'expérience des visiteurs ».

Dans son plan 2022-2023, Tourisme Montréal inclut un axe stratégique 3 afin de « **renforcer l'offre touristique avec un produit innovant et de qualité** », dont l'objectif est de « **structurer une offre touristique (agrément et affaires) à fort potentiel de rayonnement international et local** ».

Tourisme Montréal est donc ouvert à recevoir des demandes d'aide financière à l'extérieur de ses programmes normés pour des initiatives ponctuelles. Ces projets d'envergure doivent contribuer au renouvellement du produit à Montréal, tout en respectant le développement d'une destination harmonieuse. Cette aide exceptionnelle devra contribuer à la notoriété de la destination, à son rayonnement et à son positionnement comme ville d'avant-garde.

Éléments stratégiques

Tourisme Montréal attribuera les sommes en veillant à répondre aux actions prioritaires qui permettront de maintenir les assises du secteur touristique de la métropole. Les projets doivent s'inscrire dans la mission et la vision de Tourisme Montréal.

Mission de Tourisme Montréal

Veiller à assurer le leadership sur le positionnement de Montréal auprès des marchés d'agrément et d'affaires afin de maximiser les retombées économiques pour notre industrie tout en offrant une expérience harmonieuse auprès des visiteurs et citoyens.

Vision de Tourisme Montréal

Montréal se classe parmi les destinations urbaines les plus attractives en Amérique du Nord et est reconnue mondialement pour son **ouverture, sa vivacité et sa créativité**.

2. But et objectifs du fonds pour les initiatives ponctuelles

Le programme a comme objectif de financer des projets au potentiel de rayonnement important et de visibilité Montréal. Leur réalisation contribuera au maintien des actifs stratégiques, aux effets multiplicateurs, à la notoriété et aux nuitées dans le secteur hôtelier.

Projets d'envergure

Les projets soumis doivent être d'envergure:

- Ils contribuent au développement de l'offre pour le maintien de l'attractivité de la destination et du secteur stratégique du centre-ville élargi ;
- Leur réalisation contribue au rayonnement et à la visibilité de la destination;

- Les retombées du projet sont concrètes et directes pour le secteur stratégique, en contribuant à la survie d'entreprises du centre-ville élargi ;

Principes de développement durable

Les projets devront démontrer qu'ils répondent aux grands principes du développement durable, en évoquant comment ils contribuent à une destination harmonieuse. La stratégie de [destination harmonieuse se trouve ici](#).

4. Critères d'admissibilité

Promoteurs admissibles

Les promoteurs admissibles doivent répondre aux critères suivants :

- Être légalement constitué au Québec, propriétaire ou gestionnaire d'un attrait ou d'un service touristique et opérant des activités touristiques à Montréal
- Être en existence depuis au moins 3 ans¹.
- Être le coordonnateur du projet.

Promoteurs non admissibles

- Les entités municipales;
- Les entreprises issues du commerce de détail;
- Les entreprises issues du secteur de la restauration;
- Les sociétés d'État ainsi que les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada.

Projets admissibles

Les projets admissibles sont l'ensemble des éléments composant l'offre touristique, notamment le développement de l'offre pour le maintien de l'attractivité. Les projets doivent respecter les conditions minimales de recevabilité.

Projets stratégiques en développement de destination

Les projets doivent être hautement créatifs et d'envergure. **Les retombées des projets doivent être importantes et démontrées.**

Projets hôteliers

Des projets structurants pour le milieu hôtelier sont également admissibles. Ils doivent être créatifs et générer de la valeur ajoutée pour leur établissement.

¹ À noter que l'expérience des entreprises s'analysera non seulement en fonction du nombre d'années d'opérations, mais aussi en fonction de leur expérience en gestion de projet d'envergure. Cela s'applique également pour les promoteurs individuels.

Conditions minimales de recevabilité.

Les projets doivent **se déployer sur le territoire de Montréal**. Les critères ci-dessous sont obligatoires pour le dépôt d'une demande :

- Les retombées touristiques du projet doivent être démontrées clairement;
- Le projet doit contribuer à la notoriété de Montréal à l'international en contribuant au rayonnement de la destination ou à la création de nuitées,
- Le projet doit être d'une qualité exemplaire ;
- Le projet doit être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec;
- La clientèle cible du projet doit être identifiée et elle doit être touristique ;

Projets non admissibles

- Le commerce de détail;
- L'accueil et la signalisation touristiques;
- Les projets déjà réalisés et payés au moment de la date du dépôt de la demande;
- Le développement de contenu de formation;
- Les projets du secteur des jeux de hasard;
- Les projets liés à la vente et la consommation d'alcool s'ils ne sont pas directement liés à l'agrotourisme et le tourisme gourmand.

Coûts admissibles

Les dépenses admissibles relatives au développement de l'offre ou de projets spéciaux, par exemple :

- Honoraires professionnels de firmes ou de consultants spécialisés;
- Travaux de construction;
- Travaux d'aménagement intérieur ou extérieur;
- Achat et installation d'équipement et de mobilier spécialisés;
- Les coûts liés à la politique d'intégration des arts à l'architecture;
- Les salaires des employés affectés au projet (le nombre d'heures affectées au projet doit être inclus et démontré par des feuilles de temps)
- Les coûts de programmation (projet spécial);
- Les coûts reliés à l'aménagement de site;
- Les coûts de location d'équipements;
- Les coûts réels d'exploitation;
- Les dépenses reliées au développement numérique;
- Les frais de promotion, publicité et marketing directement liés au projet;
- La partie non remboursable des taxes afférentes aux coûts admissibles.

Coûts non admissibles

- Le remboursement d'une dette ou d'un prêt (précovid);
- Le remboursement d'un prêt contracté pour le maintien des opérations depuis mars 2020.

5. Caractéristiques de l'aide financière

La contribution financière est non-remboursable.

Protocole d'entente

Les projets retenus feront l'objet d'un protocole d'entente entre le bailleur de fonds et le promoteur. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

LES PROMOTEURS FAISANT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DEVRONT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS DES PARTIES. UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SIGNIFIE QUE LE PROMOTEUR ACQUIESCE AUX ENGAGEMENTS DES PARTIES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS.

Parmi les engagements des parties :

- Le projet ne peut être réalisé avant que l'entente de financement n'ait été ratifiée.
- Les dépenses sont admissibles à partir de la date de dépôt de la demande.
- Les résultats et les bénéfices attendus comme des informations à fournir à la fin du projet ou la fiche des retombées à exécuter un an après la fin des travaux.
- **Un montage financier comprenant un minimum de 20% d'argent privé est exigé.**
- **Une reddition de compte comprenant deux rapports d'un auditeur externe (CPA) pour obtenir le financement pourrait être exigée. Un premier rapport d'audit serait exigé pour effectuer le premier versement. Un deuxième rapport d'audit serait exigé pour effectuer le dernier versement. Les promoteurs refusant d'effectuer ce rapport seront considérés comme non admissibles.**
- **Le promoteur devra compléter son montage financier avant d'obtenir un premier versement.**
- En matière de visibilité, Tourisme Montréal fera des demandes spécifiques au projet.

6. Critères de sélection

Chaque projet admissible sera évalué selon les critères de sélection suivants :

- L'adéquation entre le projet et les objectifs visés par ce programme ;
- Le caractère structurant du projet (pouvoir d'attraction, portée locale, régionale et sectorielle, retombées tangibles, concertation avec d'autres partenaires, création d'emplois, étalement de la saison, etc.);
- L'expérience du promoteur dans la gestion de projets d'envergure;
- La stratégie marketing et le budget attribué pour attirer la clientèle;
- La qualité du projet en matière de concept, de produit et de services;
- La structure et le montage financiers du projet (pertinence de l'aide demandée, santé financière de l'entreprise ou du promoteur, données financières fiables et réalistes, appui du milieu, etc.) Le montage financier doit être très précis et détaillé. Les frais administratifs doivent être clairement identifiés.
- La pertinence du projet (taille du marché pour justifier le projet, concurrence, qualité de l'offre, stratégie de marketing, retombées significatives, maillage, etc.);
- La faisabilité du projet (échancier réaliste, stratégie marketing, qualité du plan d'affaires ou devis d'études, expertise et expérience du promoteur);
- Prise en compte des principes de développement durable.

7. Comment faire une demande ?

Le programme est ouvert en tout temps.

Pour soumettre une demande d'aide financière, **nous invitons les promoteurs à prendre contact avec Tourisme Montréal afin d'évaluer l'admissibilité du projet.**

Une fois l'admissibilité confirmée, les documents suivants sont exigés avec la demande :

- Lettre officielle de demande d'aide financière
- Grille de montage financier détaillé et complet
- Copie de la charte d'incorporation;
- Copie des états financiers des deux (2) dernières années et copie des états financiers intérimaires les plus récents, du demandeur;
- Plan d'affaires comprenant les maquettes du projet
- Copie des lettres d'appui, si disponibles ;

D'autres documents pourraient être exigés, notamment :

- Copie des confirmations de partenariat financier, si disponible;
- Résolution de l'organisme ou de l'entreprise mandatant le signataire de la demande d'aide financière à ce programme et tout document pertinent à la demande;
- Plan de présentation du projet détaillé avec les échéanciers;
- Plan de communication et marketing avec le budget prévu dans le montage financier du projet;
- Portfolio démontrant l'expérience du promoteur demandeur;
- Résolution mandatant le signataire de la demande

Diffusion des documents

Le plan de présentation du projet et la grille de montage financier seront étudiés par les analystes attitrés au dossier et leurs constats seront transmis aux membres des comités

8. Soutien à la préparation des demandes

Pour plus d'informations, veuillez contacter les gestionnaires de Tourisme Montréal.

SARAH JUSTINE LEDUC-VILLENEUVE
DIRECTRICE
DÉVELOPPEMENT DE LA DESTINATION ET PROGRAMMES
sjleducvilleneuve@mtl.org

9. Cheminement de l'étude des projets

- Vérification de l'admissibilité du projet et demande de précisions auprès du promoteur par Tourisme Montréal;
- Réception du dossier final ;
- Analyse des projets ;

- Approbations par les comités
- Transmission d'une lettre au promoteur (lettre d'annonce avec le montant octroyé ou lettre de refus);
- Signature d'une convention d'aide financière pour les projets retenus.